

Le tableau « PR V0 / PR V1 / PR V2 »

PR = pension de réversion

PR V0 = PR ancienne législation (pas de condition de ressources au service)

PR V1 = PR réforme 1^{ère} étape (condition de ressources mais exclusion des PR des régimes visés)

PR V2 = PR réforme 2^{ème} étape (condition de ressources y compris les PR des régimes visés)

EJ = date d'effet

DP = droit personnel

	EJ DP < 01/07/2004	01/07/2004 ≤ EJ DP < 01/07/2006 et liquidation « période transitoire » (1)	01/07/2004 ≤ EJ DP < 01/07/2006 et liquidation hors « période transitoire » (1) ou révision (2)	EJ DP ≥ 01/07/2006
EJ PR < 01/07/2004	PR V0	PR V0		PR V2
			PR V1	PR V1
01/07/2004 ≤ EJ PR < 01/07/2006 et liquidation « période transitoire » (1)	PR V0	PR V0		PR V2
			PR V1	PR V1
01/07/2004 ≤ EJ PR < 01/07/2006 et liquidation hors « période transitoire » (1) ou révision (2)	PR V1	PR V1	PR V1	PR V1
EJ PR ≥ 01/07/2006	PR V2	PR V2	PR V2	PR V2

(1) Période transitoire = période postérieure au 01/07/2004 (ex: du 01/07/2004 au 29/03/2005 au RG) au cours de laquelle, en raison de la parution tardive des textes, les anciennes dispositions ont continué à être appliquées, et pour laquelle aucune révision n'a été opérée pour application de la réforme (automatiquement ou sur demande expresse de l'assuré)

(2) Révision : Les PR V0 liquidées pendant la période transitoire ont pu être révisées pour application de la réforme dès lors que les nouvelles dispositions étaient plus favorables. Dans ce cas, elles sont devenues PR V1.

Commentaires

- les PR V1 restent PR V1 même en cas d'attribution d'un DP à effet postérieur au 30/06/2006.
- les PR V0 qui ont basculé en PR V1 restent PR V1.
- les PR V0 basculent en PR V2 en cas d'attribution d'un DP à effet postérieur au 30/06/2006.

Exemples

- 1^{er} Cas

- EJ PR = 01/01/2003 => il s'agit d'une PR V0
- EJ 1^{er} DP = 01/05/2004 => la PR reste PR V0
- EJ 2^{ème} DP = 01/05/2009 => la PR bascule en PR V2

- 2^{ème} Cas

- EJ PR = 01/01/2003 => il s'agit d'une PR V0
- EJ 1^{er} DP = 01/01/2006 => la PR bascule en PR V1
- EJ 2^{ème} DP = 01/01/2011 => la PR reste en PR V1